PC N° 745 AU.ISLV du 15.05.86, M. Teriitaohia Manuel, Taputapuatea-Avera, maison d'habitation

PC n° 747 AU.ISLV du 15.05.86, M. Ebb Raymond, Taputapuatea-Opoa, terrassement

PC n° 748 AU.ISLV du 15.05.86, M. Ebb Raymond, Taputapuatea-Opoa, maison d'habitation

PC n° 749 AU.ISLV du 15.05.86, M. Tepu Adrien, Taputapuatea-Opoa, maison d'habitation

PC n° 750 AU.ISLV du 15.05.86, M. Tehahe Charles, Tahaa-Patio, abri et chambre de passage

PC n° 751 AU.ISLV du 15.05.86, M. Lemaire Jacqui, Huahine-Fare, maison d'habitation

PC n° 752 AU.ISLV du 15.05.86, M. Coulon Roger et Mlle Hio Hilda, Bora-Bora-Nunue, maison d'habitation

PC n° 753 AU.ISLV du 15.05.86, Mme Mana Vaite, Bora-Bora-Faanui, maison d'habitation

PC n° 754 AU.ISLV du 15.05.86, M. Tauotaha Bernard et Mlle Terou a Peu Christine, Bora-Bora-Faanui, maison d'habitation

PC n° 755 AU.ISLV du 15.05.86, M. Teheetua Oscar et Mme Tauotaha Élisabeth, Bora-Bora-Faanui, maison d'habitation

PERMIS DE LOTIR
(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX N° 405 MEA.AU

Réf. : Arrêté n° 33 EA.AU du 14 février 1985
Arrêté n° 1445 MEA du 13 juin 1986.

Les formalités prévues au chapitre 1er du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961, portant code de l'aménagement du territoire, concernant la réalisation d'un lotissement dénommé «lotissement Raimatea», par Mlle Tevaite Bordes, sur la terre Parurumehau sise à Afaahiti, route de Tautira, commune de Taiarapu Est, ayant été accomplies, le présent certificat, prévu à l'article 44 de la délibération précitée, est délivré, pour les 38 lots, sous la responsabilité du lotisseur.

Papeete, le 13 juin 1986.

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement, de l'énergie et des mines,
Gaston TONG SANG.

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX N° 428 MEA.AU

Réf. : Arrêté n° 2595 IDV.AU du 5 septembre 1984
Arrêté n° 1556 MEA.AU du 19 juin 1986

Les formalités prévues au chapitre 1er du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code de l'aménagement du territoire, concernant la réalisation du lotissement «Les Bougainvilliers» de M. Jean Grand, sur la parcelle cadastrée n° 12, section E (lot G1 du domaine de Terua), sise dans la commune de Arue, ayant été accomplies, le présent certificat est établi pour les lots n°s 1 et 2 du lotissement, parcelles cadastrées n°s 60 et 61, section E, sous la responsabilité du lotisseur.

Papeete, le 19 juin 1986.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service de l'aménagement du territoire,
F. DUPUY.

SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

AVIS DE CONCOURS N° 2 MEL/PEL.SET

Le service de l'économie et des transporst recrute, pour les îles Marquises, aérodrome de Nuku-Hiva - terre déserte, un mécanicien-pompier relevant de la 4ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du CEPE et du CAP mécanicien
- avoir une expérience en mécanique automobile et pompier
- un permis poids lourd serait souhaitable
- justifier de 5 ans de résidence sur le territoire.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au service du personnel et de la fonction publique - 2ème étage - bâtiment administratif 1 (porte 217) - rue du commandant Destremeau - Papeete - du lundi au vendredi de 7 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H.

Clôture des inscriptions : lundi 7 juillet 1986 à 15 heures.

Papeete, le 20 juin 1986.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service du personnel et de la fonction publique,
J.-P. GALENON.

AVIS DE CONCOURS N° 2 MEL/PEL.EQ

Le service de l'équipement recrute un surveillant des travaux publics relevant de la 4ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du CEPE ou du CAP
- justifier de 5 ans de résidence sur le territoire.

Ce concours est également ouvert à tous les chefs de chantier ou d'équipe de la 5ème catégorie ayant 2 ans d'ancienneté dans l'administration.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au service du personnel et de la fonction publique au 2ème étage du bâtiment administratif 1 - rue du commandant Destremeau à Papeete : du lundi au vendredi : de 8 H à 11 H 30 et de 14 H à 15 H 30, clôture des inscriptions : le vendredi 11 juillet 1986 à 15 H 30.

Papeete, le 20 juin 1986.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service du personnel et de la fonction publique,
J.-P. GALENON.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETUDE DE Me E. GIAU, Avocat à Papeete

Par requête du 10 Juin 1986, M. André Roger Tahuroa Rogotoga PORLIER, instituteur, et Mme Lysiane Marie Gabrielle GEROS, institutrice, son épouse, demeurant ensemble à Faaa, PK 5,500 côté montagne, ont sollicité du Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, l'homologation du régime de séparation de biens qu'ils sont convenus d'adopter